

Travaux de la Chambre

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, nous en sommes arrivés à cette entente après consultations, nous sommes donc disposés à donner notre accord.

M. Knowles: Oui, madame le Président, ces consultations ont bien eu lieu et nous donnons nous aussi notre accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion proposée par le président du Conseil privé (M. Pinard)?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Pinard: Madame le Président, je m'attendais à ce qu'on me pose à ce moment-ci la question habituelle sur les travaux de la Chambre. Puisqu'il est question d'ordre du jour, je pourrais tout aussi bien exposer le programme à venir. Nous serons saisis de questions bien importantes la semaine prochaine, et il importe que les députés sachent bien en quoi consisteront les travaux de la Chambre durant les prochains jours.

Nous allons poursuivre aujourd'hui l'étude du bill sur le pouvoir d'emprunt. Je proposerai plus tard une motion à cet égard. Après qu'elle aura été mise aux voix ce soir, nous allons poursuivre le débat de deuxième lecture et y mettre fin lundi prochain comme convenu. Nous étudierons demain le bill dont je vous ai parlé, soit le bill sur la taxe d'accise. S'il est nécessaire de procéder à un vote par appel nominal, ainsi que le prévoit l'ordre de la Chambre adopté il y a quelques instants, nous y procéderons lundi soir également.

[Français]

Pour autant que la conclusion du débat sur la Constitution est concernée, il est évident que si le rapport, comme cela est prévisible, est déposé demain, cette conclusion du débat sera entamée dès mardi après-midi. Il est également plus que probable que la forme de ce débat consistera en une résolution directe qui sera présentée par le gouvernement, et je pense satisfaire ainsi à une requête qui a été faite avec insistance par mon collègue le leader parlementaire du parti progressiste conservateur dès l'automne dernier.

Alors, je tiens à confirmer qu'à moins d'imprévu, et sous réserve d'un dernier coup d'œil au rapport du comité, il est plus que probable que ce que nous ferons consistera à permettre un débat sur une résolution directe plutôt que sur une motion pour entériner le rapport du comité, de sorte que les amendements, s'il y en avait, parce qu'il y en a eu plusieurs en comité qui ont été discutés, mais s'il y en avait encore un ou deux, ou peu importe le nombre, j'espère que ce sera raisonnable, ces amendements pourront être faits d'une façon plus directe qu'ils n'auraient pu l'être si nous avions présenté ou si nous proposons une motion visant à entériner le rapport du comité.

De toute évidence, dans un cas comme dans l'autre, il y avait possibilité d'amendement, mais nous préférons choisir une voie qui réponde aux requêtes faites par les partis de l'opposition et qui corresponde également à notre façon de penser qui sera une approche plus directe et qui permettra un débat à la Chambre plus direct également. Madame le Président, c'est en substance l'horaire des travaux pour la fin de

cette semaine et pour le début de la semaine prochaine. A compter de mardi, ce sera la conclusion du débat sur la Constitution.

[Traduction]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je remercie le président du Conseil privé, mais en expliquant comment le gouvernement se propose de procéder, il a dit que, fort probablement, une résolution sera présentée.

M. Pinard: J'ai dit plus que probable.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est maintenant devenu «plus que probable.»

M. Pinard: C'est ce que j'ai dit la première fois.

M. Baker (Nepean-Carleton): Très bien, cela demeure fort probable.

M. Pinard: Plus que probable.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je vous demande pardon. Afin qu'il n'y ait pas de malentendu, et j'écoutais l'interprète, et non pas le député, malgré mon français impeccable et ma grande facilité, je voudrais demander au gouvernement si la résolution sera communiquée de la façon ordinaire, avec l'avis approprié de 48 heures? Dans ce cas, elle paraîtrait au *Feuilleton* de samedi matin. Puisque la résolution qui sera publiée ne sera pas nécessairement le mot à mot du rapport du comité ou n'en découlera peut-être pas intégralement, nous serait-il possible d'en prendre connaissance plus tôt, c'est-à-dire avant sa publication dans le *Feuilleton*?

Lorsque le ministre me répondra, pourrait-il aussi nous dire s'il ne vaudrait pas mieux désigner aujourd'hui même une journée de l'opposition? Je lui en ai proposé plusieurs et si je ne m'abuse, il n'a soulevé aucune objection aux dates en question qui sont le jeudi 24 février, le mercredi 4 mars, le mercredi 18 mars et le jeudi 26 mars. Je lui demanderais de désigner dès maintenant le 24 février comme journée réservée à l'opposition. Le ministre pourrait-il nous dire si ces dates lui conviennent et réserver immédiatement le 24 février à l'opposition?

M. Pinard: Madame le Président, au sujet de la première question concernant la résolution, j'ai dit en français «plus que probable», ce qui signifie que c'était presque absolument certain.

Je tenais simplement à nous ménager une porte de sortie pour le cas où, après avoir examiné le rapport du comité, nous estimerions nécessaire, pour des raisons de procédure, d'agir autrement. Cependant, comme c'est à peu près certain, nous donnerons le préavis de 48 heures prévu au Règlement, mais nous devons d'abord attendre que le rapport soit déposé. Ce qui signifie que nous donnerons le préavis demain aux environs de midi. Je vais tâcher de mettre cette résolution à la disposition de mes collègues des deux partis de l'opposition aussitôt que possible, et ce sera peut-être demain après-midi, de sorte qu'ils auront la possibilité de l'examiner à loisir. D'autre part, si nous procédons ainsi, puisque nous entreprendrons l'étude de la résolution mardi au lieu de lundi, les députés disposeront de plus de temps pour l'étudier.